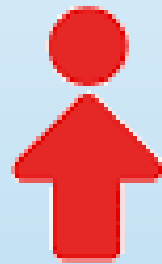


SCFP

Syndicat canadien de
la fonction publique



FTQ

**PRÉSENTATION
CPSM**

1^{ER} AVRIL 2026

**COMBATTRE LA
SOUS-TRAITANCE
/PRIVATISATION**

Par : M^e Nicolas Cléroux

PLAN DE

PRÉSENTATION

- La convention collective
- Bonifier nos clauses de lutte à la sous-traitance
- La sous-traitance et l'art. 45 du CT
- Les critères de l'art. 39 du CT
- Trouver les contrats : l'accès à l'information
- Sous-traitance et privatisation à la Ville
- Lutter contre la sous-traitance
- Ressources et formations offertes par le SCFP-Québec

La convention collective

- Quels articles traitent de la sous-traitance ?
- Quel type de clause votre convention contient-elle ?
- Quelles sont les limites imposées à l'employeur ?
- Quelles sont les protections prévues pour les salariés en place et les postes existants ?

Type de clause limitant la sous-traitance

- 1) Interdiction ou limitation de la sous-traitance
- 2) Protection des personnes salariées permanentes en emploi
- 3) Transmission de l'information et comité mixte

Principaux éléments pour bonifier nos clauses de sous-traitance

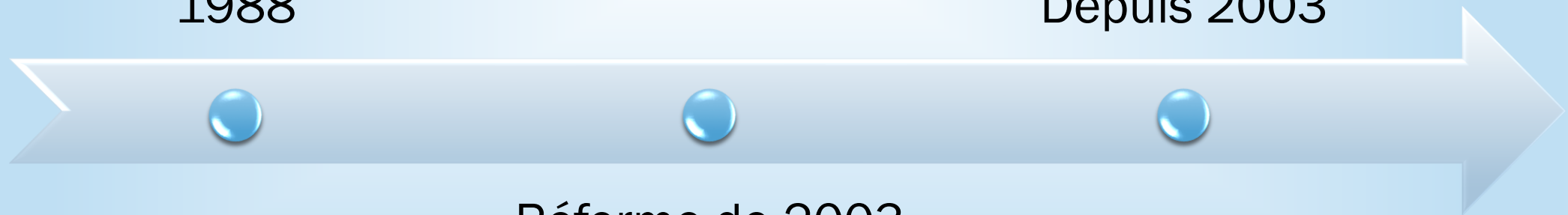
- 1. Prendre les devants : préavis, communication des renseignements et consultation;
- 2. Obliger la divulgation des contrats avant la période de six mois précédant leur renouvellement;
- 3. Limitier ou interdire la sous-traitance;
- 4. Négocier le rapatriement à l'interne des emplois déjà dévolus à la sous-traitance.

La sous-traitance, art. 45 du CT

Résumé de l'historique de l'article 45 du CT

*Arrêt Bibeault et
l'article 45 du CT*
1988

Depuis 2003



Réforme de 2003

Article 45 du Code du travail

45. *L'aliénation ou la concession totale ou partielle d'une entreprise n'invalide aucune accréditation accordée en vertu du présent code, aucune convention collective, ni aucune procédure en vue de l'obtention d'une accréditation ou de la conclusion ou de l'exécution d'une convention collective.*

- *Sans égard à la division, à la fusion ou au changement de structure juridique de l'entreprise, le nouvel employeur est lié par l'accréditation ou la convention collective comme s'il y était nommé et devient par le fait même partie à toute procédure s'y rapportant, aux lieu et place de l'employeur précédent.*
- *Le deuxième alinéa ne s'applique pas dans un cas de **concession partielle d'entreprise** lorsque la concession n'a pas pour effet de **transférer** au concessionnaire, en plus de fonctions ou d'un droit d'exploitation, **la plupart des autres éléments caractéristiques de la partie d'entreprise visée.***

Critères de l'article 39 du CT

- L'ordonnance d'accréditation (antérieurement le certificat d'accréditation)
- Avec l'art. 39 du CT, on cherche à identifier quel employeur **a le plus grand contrôle sur les conditions de travail du salarié** (l'arrêt *Pointe-Claire*).

Liste des critères

- Processus de sélection
- Embauche
- Formation
- Discipline
- Évaluation
- Supervision
- Régime de conditions de travail
- Assignation des tâches
- Rémunération
- Intégration dans l'entreprise
- Conditions de travail globales
- Durée de service chez l'employeur
- Cadre institutionnel
- Contemporanéité

Trouver les contrats : l'accès à l'information

- Faire une demande d'accès en vertu de la **Loi d'accès à l'information** : guide d'accès à l'information du Comité de lutte à la sous-traitance du SCFP;
- Le guide spécifique est disponible sur le site de lutte à la sous-traitance du SCFP-Québec : luttealasoustraitance.ca

COMITÉ de LUTTE à la SOUS-TRAITANCE du SCFP-QUÉBEC

- « luttealasoustraitance.ca », mise en ligne par le Comité de lutte à la sous-traitance du SCFP-Québec.



LES APPELS D'OFFRE

SEAO : Le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

www.seao.ca;



LUTTER CONTRE LA SOUS-TRAITANCE

Développer notre expertise

- Former des spécialistes;
- Connaître les moyens de lutter contre la sous-traitance;
- Savoir trouver l'information;
- Faire état de la situation concernant la sous-traitance chez l'employeur;
- Coordonner les actions de lutte à la sous-traitance et les interventions auprès de l'employeur;
- Participer aux recours entrepris contre la sous-traitance.

Formations offertes par le SCFP

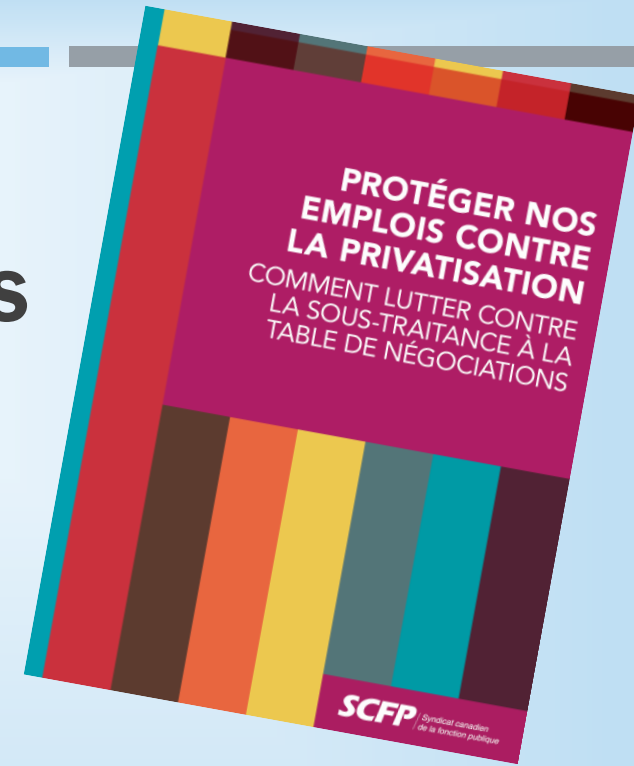
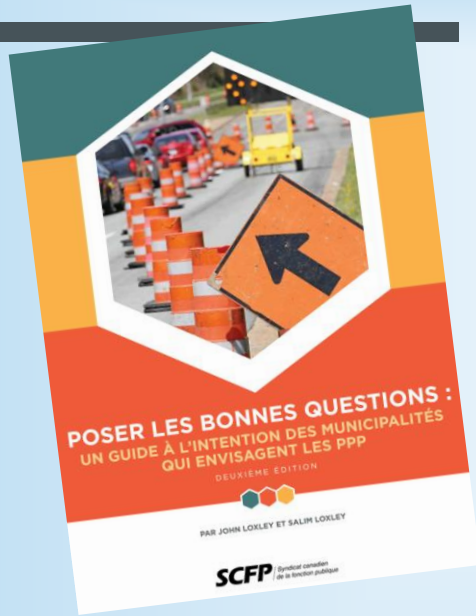
■ **Le Service d'éducation du SCFP-Québec :**

- Le SCFP-QC offre une formation de 3 jours sur la lutte à la sous-traitance
- Analyser le phénomène de la sous-traitance, entre autres les PPP (partenariat public-privé).
- Maîtriser des arguments pour contrer la sous-traitance en milieu de travail.
- Comprendre le fonctionnement d'un comité anti-sous-traitance.
- Assimiler la démarche d'enquête du SCFP en matière de sous-traitance.
- Se familiariser avec les outils qui appuient la démarche d'enquête

■ **Prochaines formations :**

- Calendrier 2026-2027 (à venir)
 - Détermination des dates et lieux possibles selon l'intérêt de la section locale.

AUTRES RESSOURCES



- [Non aux PPP : http://nonauxppp.com/](http://nonauxppp.com/)
- « Protéger nos emplois contre la Privatisation » https://scfp.ca/sites/cupe/files/bargaining_and_privatization_guide_fr.pdf (exemples de clauses)
- [Poser les bonnes questions : Un guide à l'intention des municipalités qui envisagent les PPP | Syndicat canadien de la fonction publique](#)

Sous-traitance et privatisation à la Ville

- Quel est le bilan actuel ?
- Quels sont les secteurs où des gains sont possibles ?
- Quelles sont les tendances qui se dessinent du côté de l'employeur ?

SURVOL DU SECTEUR MUNICIPAL

- Mise en place de comités de lutte à la sous-traitance
- Volonté des municipalités de rapatrier le déneigement à l'interne
- Ville de Montréal et les nids de poule : « Montréal misera davantage sur ses cols bleus »
- « On veut avoir plus de prévisibilité sur les coûts, et aussi éviter les appels d'offres infructueux »
- <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2026-03-20/nids-de-poule/montreal-misera-davantage-sur-ses-cols-bleus.php>

- Constat : la Commission Charbonneau n'a rien changé
- Un monopole dans le colmatage des nids-de-poule à Montréal
- « Si on a des exigences techniques qui ferment trop le marché, on n'a aucun contrôle sur le coût. J'ai juste un fournisseur et je vais être obligé de payer ce qu'il demande et de faire les travaux »
- Collecte d'ordures : « Ça prendrait plus de surveillance, plus de contrôle pour s'assurer que les fournisseurs font correctement le travail. En ce moment pour la Ville, c'est difficile de constater les lacunes, d'intervenir rapidement »
- <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2026-03-23/rapport-de-l-inspecteur-general/un-monopole-dans-le-colmatage-des-nids-de-poule-a-montreal.php>

ANALYSE de la SITUATION

Les facteurs favorables au rapatriement des tâches :

- Volonté des syndicats
- Inflation des prix de la sous-traitance

Tâches à viser dans le secteur :

- Déneigement
- Entretien et réparation des rues
- Arénas et OBNL qui font notre travail, comme les centres de loisirs ou sportifs

LUTTER CONTRE LA SOUS-TRAITANCE

- Volonté politique
- Disponibilité des membres pour effectuer le travail
- Concessions en négociation pour des bénéfices à court terme

LUTTER CONTRE LA SOUS-TRAITANCE

L'importance stratégique de lutter contre la sous-traitance :

- Garder nos spécialités et notre compétence à l'interne
- Accroître notre membership et forcer l'employeur à créer des postes permanents
- Augmenter notre rapport de force lors des moyens de pression

SOUTIEN du SERVICE de RECHERCHE

Soutien des exécutifs

- Explication des enjeux

Personnes spécialisées au syndicat

- Soutien dans les démarches d'accès et aux recours

Soutien des comités de lutte à la sous-traitance

- Rencontres en relations de travail
- Présentation des projets de rapatriement des services sous-traités

FINANCEMENT des CAMPAGNES CONTRE la SOUS-TRAITANCE

Campagne à frais partagés	Les demandes de financement doivent être faites selon les délais établis par le SCFP. Dépôt de projets possible trois fois par année. 50 % section locale / 50 % employeur
Campagne de lutte à la sous-traitance	Le budget est déterminé en début d'année et peut être déployé tout au long de l'année. Exemple : impression d'affiches, panneaux d'autoroute, journaux locaux, etc.



QUESTIONS



COMMENTAIRES



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

SCFP